

18/03/2009  
Communiqué

## Accès au crédit : les parlementaires au secours des PME !

Avec l'adoption hier soir à l'unanimité de la proposition de loi de Mme Chantal Brunel, députée de Seine-et-Marne, sur l'accès au crédit des PME, la CGPME et avec elle toutes les petites et moyennes entreprises sont aujourd'hui entendues par la Représentation nationale. Ce texte est un bel exemple de coopération efficace entre la CGPME et les parlementaires, au service non pas d'intérêts catégoriels, mais de la Nation tout entière.

Cette proposition de loi, qui clarifie les relations entre les entreprises et les établissements bancaires et d'assurance-crédit, va introduire davantage de transparence, de sécurité et permettre un meilleur accès au crédit des PME.

En adoptant ce texte, les députés ont donné un signal fort en direction de nos petites et moyennes entreprises. Il ne s'agit pas d'un texte de circonstance mais bien de la prise en considération du déséquilibre existant dans les relations entre les banques et les PME.

Concrètement demain, les établissements financiers devront motiver leur rétractation en matière de crédit et expliquer les éléments justifiant la notation des entreprises. De même l'assureur-crédit qui «*renonce à garantir les créances détenues par son assuré sur un client de ce dernier*» devra, sur demande, motiver sa décision. Par ailleurs, le volume des crédits consentis aux PME figurera explicitement dans un rapport trimestriel de la Banque de France. Enfin, les banques qui ne respecteront pas leurs obligations d'utiliser les ressources du livret A et du livret de développement durable pour le financement des PME seront sanctionnées.